

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2023

P JL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 139

présenté par

M. Raux, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	0	-64 285 476	0	-61 202 524
Concours spécifiques et administration	0	0	0	0
TOTAUX	0	-64 285 476	0	-61 202 524
SOLDE	+64 285 476		+61 202 524	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du groupe écologiste appelle sur le sujet du financement de nos solidarités locales à travers nos collectivités territoriales, qu'il s'agisse de nos centres communaux ou

intercommunaux d'action sociale qui affrontent la précarité montante dans la population ou tous nos autres services de proximité essentiels à la vie citoyenne et collective dans le pays, en territoires urbain ou rural.

Le débat sur le projet de loi de finances 2024 fait craindre qu'on y aboutisse à une impasse démocratique, avec le recours éventuel au 49 3 qui semble devenir même sur le sujet des collectivités la voie normalisée pour la majorité et le Gouvernement afin d'arrêter très unilatéralement le budget annuel.

Le présent projet de loi de fin de gestion donne l'occasion d'évoquer ce sujet du financement des collectivités, et les économies à la chaîne que le Gouvernement entend y obtenir.

D'où le présent amendement qui supprime les annulations inscrites dans le projet de loi initial de fin de gestion sur la Mission Relations avec les collectivités territoriales. Nous proposons ici de supprimer l'annulation de crédits de paiement (61 202 524 euros) et l'annulation d'autorisations d'engagement (64 285 476) sur le programme n° 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements ». On souligne ici que le Gouvernement entend ne redéployer dans la mission Relations avec les collectivités territoriales qu'une partie de ce qui correspond aux crédits de paiement restant (38 202 524 sur 61 202 524 euros).